



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte financier unique constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur présente les opérations de recettes et de dépenses réalisées, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des indemnités aux élus, des salaires du personnel technique et administratif ainsi qu'à sa vocation de retrouver le bon état écologique des masses d'eaux par des travaux de restauration des milieux aquatiques ou prévenir les risques d'inondations, notamment par des travaux d'entretien du domaine public fluvial ;

De l'autre, la section d'investissement pour acquérir le matériel nécessaire au service ou effectuer des études préalables à des travaux ou pour améliorer la connaissance du territoire.

Le compte financier unique retrace les écritures budgétaires passées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, qui se traduit ainsi :

SMIBCS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
011 Charges générales	101 974,57 €	013 Atténuations de charges	0 €
012 Charges de personnel	76 833,93 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	70 Produits des services, du domaine	1 320,00 €
042 Opération d'ordre transfert entre sections	19 593,65 €	74 Dotation/participation	214 934,33 €
65 Autres charges de gestion courante	29 523,49 €	75 Produits divers de gestion courante	2 396,26 €
66 Charges financières	194,99 €	76 Produits financiers	4,62 €
TOTAL	228 120,63 €	TOTAL	229 628,21 €
		Résultat de l'exercice 2025	1 507,58 €
		002 Résultat de fonctionnement reporté 2024	282 900,09 €
		Résultat cumulé de fonctionnement 2025	284 407,67 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €	001 Solde d'exécution de la section d'invest reporté	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	4 675,95 €	021 Virement de la section de fonctionnement	- €
20 Immobilisations incorporelles	7 032,00 €	28 Amortissement des immobilisations	19 593,65 €
21 Immobilisation corporelles	5 072,40 €	13 Subventions d'investissement	23 913,75 €
		10 Dotations, fonds divers et réserves	253,74 €
TOTAL	27 753,35 €	TOTAL	43 761,14 €
		Résultat de l'exercice 2025	16 007,79 €
		001 Excédent d'Investissement reporté 2024	23 010,33 €
		Résultat cumulé d'investissement 2025	39 018,12 €

Affectation du résultat 2025

Résultat de l'exercice 2025 :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 1 507, 58 €
 - un excédent d'investissement de : 16 007, 79 €

Soit un solde cumulé de fonctionnement de : 284 407, 67 €

Le comité syndical affecte le solde excédentaire de fonctionnement de 284 407, 67 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Les résultats seront inscrits dans le budget primitif 2026.

Fonctionnement et investissement :

Le syndicat n'inscrit pas les opérations de travaux en section d'investissement étant donné que les travaux en milieux naturels sont considérés comme du fonctionnement.

Sont inscrites en investissement l'acquisition de matériels, de cession de droit de logiciel, les amortissements, les remboursements du capital d'emprunt ou encore les études ayant pour objectifs de futurs travaux.

Annuité d'emprunt

La dernière échéance de l'emprunt, initialement contracté par le SIVU VAL DE CHER et transféré au SMIBCS, prévue au 25 avril 2025 n'a pas été imputée à la bonne collectivité par le SGC. Il y a eu lieu de procéder à sa régularisation Une décision modificative a été nécessaire pour solder l'emprunt contracté en 2019.

Il n'y a plus d'emprunts en cours.

Effectif et coûts 2025

Coût des agents

Fonction	2024	2025				
	Total	Brut	Charges	Total	Heures	Cout horaire
Assistant administratif		12 247 €	5 398 €	17 645 €	881	20,02 €
Stagiaire		2 683 €	- €	2 683 €	558	4,81 €
Technicien de rivière		40 347 €	15 651 €	55 998 €	1 645	34,04 €
	58 267 €	55 277 €	21 049 €	76 326 €		

Indemnité des élus

Fonction	2024	2025				
	Total	Brut	Charges	Total	Heures	Cout horaire
Président	13 281 €	12 623 €	673 €	13 281 €	-	-
Vice-Président	5 263 €	5 051 €	212 €	5 263 €	-	-
Vice-Président	5 263 €	5 051 €	212 €	5 263 €	-	-
Vice-Président	5 263 €	5 051 €	212 €	5 263 €	-	-

29
070 €27 775
€1 309
€29
€**Participations 2025 des Communautés de Communes adhérentes**

PARTICIPATIONS EPCI		2025
CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE	9,56%	14 024,52 €
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	37,02%	54 308,34 €
CC VAL DE CHER CONTROIS	30,51%	44 758,17 €
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	22,91%	33 608,97 €
Autofinancement SMIBCS		146 700,00 €

Liste des principaux contrats passés en 2025

Type de marché	Tranche € HT	Objet	Prestataire	Montant € HT	Date d'attribution
Fourniture	< 40 000	Achat de 4 sondes thermiques de la marque Hobo (PROSENSOR)	PROSENSOR (57140)	1 915 €	07/05/2025
	< 40 000	Achat de 2 sondes piézométrique et 1 sonde barométrique de la marque Rugged	SDEC (37310)	1 896 €	07/05/2025
	< 40 000	Achat d'une tarière	SDEC (37310)	416 €	28/07/2025
Services	<40 000	Arrachage manuel de jussie	Ets FOUGERE (17770)	6 750 €	02/06/2025
Prestations intellectuelles	90 000 > 220 999,99	Etude de restauration de la continuité écologique de la Prée et de ses affluents	AQUABIO (33750)	Tranche ferme : 20 129 € TO1 : 2 440 € TO2 : 2 746 € TO3 : 8 235 € TO4 : 9 882 €	13/06/2025
	<40 000	Conception du site internet du SMIBCS	Lida Cormier (36260)	2 500 €	14/08/2025
	90 000 > 220 999,99	Etude de restauration de la morphologie de la Prée et de ses affluents	ARTELIA (93400)	Tranche ferme : 22 561 € TO1 : 3 125 € TO2 : 3 125 € TO3 : 8 362,50 € TO4 : 9 562,50 €	22/09/2025
	90 000 > 220 999,99	Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres sur le bassin versant de la Prée et de ses affluents	AQUASCOP BIOLOGIE (49070)	Tranche ferme : 43 979 € TO1 : 4 050 €	17/11/2025

Les évènements marquants de l'année 2025 :

- Signature de l'ATMA par l'AELB le 11 juin 2025. Sont également cosignataires la Région Centre-Val de Loire et les Départements du Cher et de Loir-et-Cher.
- Publication de l'arrêté interdépartemental n°41-2025-09-29-00001 le 29 septembre 2025 déclarant d'intérêt général le programme d'actions du Cher sauvage.
- Lancement des premières actions de l'ATMA 2025-2027 à savoir :
 - l'étude de restauration de la continuité écologique de la Prée et de ses affluents ;
 - l'étude de restauration de la morphologie de la Prée et de ses affluents ;
 - l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres sur le bassin versant de la Prée et de ses affluents ;
 - la restauration d'une frayère à brochet à Villefranche-sur-Cher.
- La campagne d'enlèvement des embâcles avec l'entreprise SMDA, pour un montant exécuté de 51 940 € TTC (accord-cadre à bons de commande).

5- L'arrachage manuel de jussie sur la commune de Chatillon-sur-Cher.

Fait à Gièvres, le 26 mai 2026

Le Président,
Romain Sourieux

